

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR486/FR631
La tragédie classique et ses héritages (XVIIe - XXIe siècles)
Printemps 2019
Lundis 11h30-14h20, salle HH 2107

Attention : ce cours regroupera des étudiants du 1^{er} au 3^e cycles, cependant les évaluations seront adaptées en fonction du niveau.

Coordonnées

Professeur(e): Catherine Dubeau
Bureau: ML 341
Téléphone: 519-888-4567 35499
Heures de consultation: À annoncer
Courriel: cdubeau@uwaterloo.ca

Description

Ce cours/séminaire propose une étude diachronique de la tragédie, depuis sa forme théâtrale classique, chez Corneille et Racine, jusqu'à des œuvres plus modernes (Anouilh, Mouawad), sans oublier les productions voltairiennes ou encore les avatars romantiques (Hugo) du genre. L'objet de ce cours/séminaire n'est pas d'offrir un panorama exhaustif de la tragédie du XVIIe au XXIe siècle, mais bien plutôt d'amorcer une réflexion collective sur ce qui constitue la matière tragique, observée dans son historicité, selon les époques et sensibilités qui la voient naître (le tragique de Racine n'est pas exactement celui d'Anouilh...). Par ailleurs, nous nous questionnerons sur les lieux d'expression et d'incarnation privilégiés de cette matière dite tragique, de façon à discuter les héritages d'un objet qui n'appartient peut-être pas exclusivement au domaine théâtral, et dont l'époque contemporaine trouverait de puissants avatars dans de nouveaux médiums artistiques, au cinéma par exemple.

Ouvrages obligatoires

- Pierre Corneille, *Médée*, dans *Théâtre II*, Paris, Flammarion (GF), 2006 (éd. Jacques Maurens).
- Jean Racine, *Britannicus*, dans *Théâtre I*, Paris, Flammarion (GF), 2011 (éd. André Stegmann).
- Voltaire, *Zaïre, Le fanatisme ou Mahomet le prophète*, Paris, Flammarion (GF), 2004.
- Victor Hugo, *Hernani*, Paris, Flammarion (GF), 2012 (éd. Florence Naugrette).
- Jean Anouilh, *Antigone*, Paris, Table ronde (La petite vermillon), 2008.
- Wajdi Mouawad, *Incendies*, Montréal, Leméac/Actes sud (Babel), 2012.

- Denis Villeneuve, *Incendies*, DVD, 2010.*

N.B. : À ces ouvrages disponibles au Bookstore (à l'exception du DVD) s'ajouteront en cours de trimestre des articles fournis par la professeure.

* Les DVD d'*Incendies* seront commandés par la professeure en début de trimestre. Idéalement chaque étudiant devrait avoir sa copie, mais ceux qui le souhaiteront pourront en partager une.

Évaluation ***sujet à modifications**

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Premier travail écrit	27 mai	20 %
Présentation orale	Semaines 6-11 Dates à déterminer selon le nombre d'étudiants	15%
Second travail écrit	22 juillet	20%
Dissertation finale	À annoncer	35%
Participation	Tout le trimestre	10%
Total		100%

Premier travail écrit (20%)

Compte rendu de 3-4 pages (1^{er} cycle) / 5-6 pages (2^e-3^e cycles) portant sur un article ou un chapitre de livre (à déterminer) ayant le genre tragique pour objet. Un choix d'extraits sera fourni aux étudiants. Ce travail écrit sera suivi d'une discussion en classe.

Second travail écrit (20%)

Incendies de Wajdi Mouawad et son adaptation

Essai réflexif de 3-4 pages (1^{er} cycle) / 6-7 (2^e-3^e cycles) sur le passage de la pièce de théâtre à la version cinématographique ; cet essai s'accompagnera d'un travail de recherche sur la réception des deux versions (articles de périodiques, articles de journaux, comptes rendus de films et de mises en scène, etc.) ; les étudiants seront invités à donner leurs propres impressions sur ce passage de la scène à l'écran.

Présentation orale (15%)

D'une durée de 10-15 minutes (1^{er} cycle) / 20-25 minutes (2^e-3^e cycles), la présentation orale sera l'occasion, pour les étudiants, d'analyser une œuvre supplémentaire ne figurant pas dans notre corpus obligatoire (une liste sera proposée par la professeure). L'exposé devra comporter une dimension analytique et proposer des liens avec les œuvres à l'étude. Des consignes supplémentaires seront données en cours.

Dissertation finale (35%)

Ce projet prendra la forme d'une analyse littéraire (6-7 pages au 1^{er} cycle / 13-15 pages aux 2^e et 3^e cycles, times 12, interligne double, accompagnées d'une page de titre et d'une bibliographie) portant sur un minimum de deux œuvres au programme (incluant, si désiré, l'œuvre choisie pour la présentation

orale). Le travail écrit sera évalué en fonction de la qualité de l'analyse, de la recherche (ouvrages et articles critiques) et de la langue. Des consignes supplémentaires seront données en cours.

Participation (10%)

Présence au séminaire ; interventions montrant la connaissance des œuvres au programme ; richesse des réflexions ; lecture des articles proposés en cours de trimestre; préparation des questions de lecture hebdomadaires, fournies par la professeure.

Plan du cours ***sujet à modifications**

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	6 mai	Introduction Le Grand Siècle : âge d'or de la scène tragique?		
2	13 mai	La tragédie baroque : violence et horreur	Corneille, <i>Médée</i>	
3	20 mai	Victoria Day (le cours est remis au lundi 29 juillet)		
4	27 mai	Famille, pouvoir et passions	Corneille, <i>Médée</i> (suite) Racine, <i>Britannicus</i>	Remise du premier travail écrit
5	3 juin		Racine, <i>Britannicus</i> (suite)	
6	10 juin	Mutations de la tragédie au siècle des Lumières	Voltaire, <i>Zaïre</i>	Exposés
7	17 juin		Voltaire, <i>Zaïre</i> (suite)	Exposés
8	24 juin	Critique du classicisme et drame romantique	Hugo, <i>Hernani</i>	Exposés
9	1er juillet	Fête du Canada Le cours a lieu le <u>mardi 2 juillet</u>	Hugo, <i>Hernani</i> (suite)	Exposés
10	8 juillet	De l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale	Anouilh, <i>Antigone</i>	Exposés
11	15 juillet	Thème Sujet	Anouilh, <i>Antigone</i>	Exposés

(suite)				
12	22 juillet	Théâtre des guerres nationales et intérieures	Wajdi Mouawad, <i>Incendies</i>	Remise du second travail écrit
13	29 juillet	Destin cinématographique de la tragédie Conclusion	Denis Villeneuve <i>Incendies</i> * le DVD devra être visionné à la maison avant ce cours Denis Villeneuve, <i>Incendies</i> (adaptation de la pièce de W. Mouawad)	Évaluation

Règlements du cours

Absence

Une absence lors n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Veuillez noter que les absences influent directement sur la note de participation (à l'exception des absences motivées, preuves à l'appui: billet médical, notice nécrologique, etc.)

Remise des travaux

Remise des travaux : Les travaux devront être rendus selon les modalités annoncées en classe. Une pénalité de 5 % par jour de retard (incluant les weekends) sera appliquée.

Travail de groupe

Le travail de groupe est interdit pour toutes les évaluations de ce cours.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte

sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm).

For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.